

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 27 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue au Pavillon des
Sports à Dupuy, le 27 octobre 2021 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet	
		Marcel Cloutier	Authier	
		Alain Gagnon	Authier-Nord	
		Marcel Bouchard	Chazel	
		Daniel Céleste	Clermont	
		Michel Cliche	Clerval	
		Jacques Ricard	Duparquet	
		Rémi Jean	Dupuy	
		Henri Bourque	Gallichan *	
		Mme	Fanny D.-Rossier	La Reine
		M.	Yves Dubé	La Sarre
		Mme	Lina Lafrenière	Macamic
		M.	Roger Lévesque	Normétal
		Mme	Aline Bégin	Palmarolle
		MM.	Pierre Godbout	Pouliaries
			Diane Provost	St-Lambert
MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé		
	Florent Bédard	Ste-Hélène		
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles		
Directeur général :	M.	Normand Lagrange		
Directrice générale adj. et	Mme	Micheline Trudel		
Absents:	M.	Alain Gagnon	Rapide-Danseur	
	Mme	Rachel Alarie	Roquemaure	
	M.	Lucien Côté	Taschereau	
	Mme	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc	

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis, que monsieur
Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant
satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2021;
4. Ratification des procès-verbaux du 26 mai, 2 juin et 8 septembre 2021;
5. Affaires en découlant;

6. Rapports et comptes rendus;
7. Information;
8. Prévisions budgétaires 2022 – MRC d’Abitibi-Ouest
9. Administration générale;
10. Développement;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
14. Parole au public;
15. Levée et fermeture de la séance.

21-149

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d’administration

21-150

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal du conseil d’administration du 15 septembre 2021.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

21-151

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif du 26 mai, 02 juin et du 8 septembre 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Suivi de l’appel de projet (min. Famille) – Services de garde

Nous avons reçu des résolutions de quatre municipalités pouvant offrir locaux, terrains.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Attraction, intégration et rétention

Le 16 septembre a eu lieu le premier comité de pilotage pour notre plan d’action en matière d’attraction, d’intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Vidéotron

Une rencontre des représentants des municipalités avec Vidéotron pour l'organisation d'Internet haute vitesse s'est tenue le 21 septembre.

Stratégie de marketing territoriale

Une rencontre de démarrage avec Le Bleu pour la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial avait lieu le 27 septembre. Depuis plusieurs consultations sous forme de *focus group* ont été faites. Les dernières rencontres se tiendront le 28 octobre. Un sondage en ligne, disponible sous format papier, auprès des citoyens a également circulé. La prochaine étape sera la compilation des réponses.

Services de garde

Une rencontre du Comité consultatif de l'offre des services de garde en Abitibi-Témiscamingue s'est tenue le 28 septembre dernier.

Comité vigilance

Monsieur Jaclin Bégin résume les différentes réunions tenues par le Comité de vigilance, dont une rencontre avec la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, la marche organisée par le *Comité veille citoyenne* et le CISSSAT.

Congrès de la FQM

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, fait un bref retour sur le congrès de la FQM tenu à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021.

INFORMATIONS

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) – Sincères remerciements pour la contribution financière de la MRCAO permettant la création d'un « *Programme d'aide financière portant sur les thématiques de recherche de la MRC d'Abitibi-Ouest* ».

Union des producteurs agricoles (UPA) – Publicité destinée aux motoneigistes : *Pour une cohabitation durable – Circulez dans les sentiers*

Troupe À cœur ouvert – Lancement du CD *Le Paradis du Nord symphonique*

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 – MRC D'ABITIBI-OUEST

Le cahier des prévisions budgétaires a été envoyé à chacun des conseillers de comté.

Madame Trudel présente les faits saillants des prévisions budgétaires, tandis que monsieur Julien Sévigny énonce les revenus, les dépenses, les conciliations à des fins fiscales ainsi que les quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2022.

Les pages 3, 4 et 5 du cahier des prévisions budgétaires ont été détaillées et les différentes variations ont été précisées.

Échanges et discussions suivent.

Principes budgétaires

21-152

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter les principes budgétaires pour le budget 2022 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tels que présentés.

Lesdits principes font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

Prévisions budgétaires – Fonds administration générale

Adoption – Prévisions budgétaires 2022 – Partie 1

21-153

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie 1.

Les quotes-parts à imposer et leur répartition selon les prévisions budgétaires 2022

Revenus – Quotes-parts et répartition aux municipalités membres

	Dépenses	Recettes totales	Conciliation à des fins fiscales	Quotes-parts 2022
Législation	82 100 \$	5 500 \$	10 000 \$	66 600 \$
Gestion financière & greffe	1 296 300 \$	1 213 800 \$	(97 500 \$)	180 000 \$
TNO Rivière-Ojima	35 000 \$	35 000 \$	----	----
Évaluation	680 000 \$	138 300 \$	(50 000 \$)	591 700 \$
Sécurité incendie	206 800 \$	93 500 \$	32 600 \$	80 700 \$
Transport collectif	381 000 \$	381 000 \$	----	----
Génie civil	----	----	----	----
Boues septiques	185 000 \$	190 000 \$	(5 000 \$)	----
Plan de gestion des matières résiduelles	128 300 \$	56 300 \$	17 000 \$	55 000 \$
Cours d'eau	14 800 \$	5 000 \$	----	9 800 \$
Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	2 788 000 \$	1 344 800 \$	(378 700 \$)	1 821 900 \$
Santé - Bien-être	104 200 \$	104 200 \$	----	----
Aménagement	977 900 \$	793 600 \$	(3 000 \$)	187 300 \$
Développement	2 233 400 \$	2 178 900 \$	(32 000 \$)	86 500 \$
Forêt / géomatique/ proximité	619 400 \$	559 000 \$	20 400 \$	40 000 \$
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	126 000 \$	114 700 \$	----	11 300 \$
Fonds - lots intramunicipaux	375 000 \$	375 000 \$	----	----
TOTAL – PARTIE 1	10 233 200 \$	7 588 600 \$	(486 200 \$)	3 130 800 \$
Fonds local investissement	40 000 \$	40 000 \$	----	----
BUDGET TOTAL	10 273 200 \$	7 628 600 \$	(486 200 \$)	3 130 800 \$

Quotes-parts 2022

ATTENDU la présentation du cahier des prévisions budgétaires 2022 et de ses faits saillants;

ATTENDU les quotes-parts à imposer au montant de 3 130 800 \$;

ATTENDU QU' à même ces quotes-parts, une quote-part de 55 000 \$ est conditionnelle à l'augmentation des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, dite augmentation servant au financement de la stratégie de valorisation de la

matière organique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

21-154

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter, telles que présentées, les quotes-parts à imposer découlant des prévisions budgétaires 2022, les critères de répartition étant établis selon le règlement 05-2020.

Le cahier des prévisions budgétaires – Fonds administration générale fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Surplus et fonds réservés

ATTENDU QUE certains surplus ont été affectés à différents postes budgétaires afin de réduire les montants à répartir aux municipalités;

ATTENDU QUE ces surplus sont appropriés pour être ainsi répartis:

Fonds d'administration – Partie 1 : Surplus	
Législation	10 000 \$
Gestion financière et greffe	10 000 \$
Sécurité incendie	32 600 \$
Boues septiques	15 000 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	17 000 \$
Centre de valorisation des matières résiduelles	122 200 \$
Forêt / Géomatique / Forêt de proximité	23 400 \$
TOTAL	230 200 \$

21-155

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'approprier les montants ci-dessus mentionnés afin qu'ils fassent partie intégrante des prévisions budgétaires 2022.

Tarification – Fusion et regroupement, cours d'eau, inspection de risques plus élevés, inforoute et réseau large bande, système d'information géographique

21-156

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'établir la tarification ci-après:

- **Fusion ou regroupement de municipalités** : lors d'une fusion ou le regroupement de municipalités afin de former un nouveau territoire, les honoraires professionnels en évaluation foncière sont de type forfaitaire fixe, suivant négociation avec l'évaluateur responsable et la MRC. Ces honoraires sont payables par la ou les municipalités concernées;
- **Examen du rôle d'évaluation foncière** : lorsque l'évaluateur agréé émet une recommandation d'équilibration pour un rôle triennal dont l'équilibration est facultative, la décision d'équilibrer ou non est prise par la municipalité concernée, et celle-ci assume les frais additionnels en découlant.
- **Cours d'eau** : pour certains services rendus aux organismes municipaux, une facturation en cours d'année pourrait être faite. De plus, un montant forfaitaire de 500 \$ pourra être facturé à chacune des municipalités et territoire non organisé pour déterminer si la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares, pour certains fossés de drainage;

- **Inspection de risques plus élevés:** une tarification sera établie, découlant des démarches visant l'inspection des risques plus élevés pour l'année 2022, selon le résultat de l'appel d'offres;
- **Inforoute et réseau large bande :** les frais de support technique, de gestion de réseau et de développement ainsi que les frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande sont facturés aux municipalités;
- **Système d'information géographique :** une tarification de 300 \$ par municipalité s'applique pour le support technique du système d'information géographique. À cela s'ajoute une tarification pour les usagers externes ou les municipalités qui comptent plus de trois utilisateurs.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Priorités d'intervention 2022-2023

ATTENDU l'entente relative au FRR liant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest se doit d'établir et d'adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2022-2023 notamment en fonction d'objets déjà prévus à ladite entente;

21-157

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu d'établir et d'adopter les priorités d'intervention portant notamment sur les objets ci-après :

- a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- b) La réalisation de ses mandats en évaluation foncière;
- c) Le soutien aux municipalités locales en services et expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- d) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- e) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, économique, environnemental, technologique et numérique;
- f) La mobilisation du milieu et des communautés ainsi que la réalisation de projets structurants favorisant :
 - i. l'attraction et la rétention de la population;
 - ii. la relève et la formation de la main d'œuvre.
- g) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ou une instance reconnue par la MRC d'Abitibi-Ouest;

- h) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin, soit tout le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- i) La mise en œuvre de la forêt de proximité;
- j) Le Plan de développement durable 2019-2029, adopté par résolution le 20 mars 2019 et portant le numéro 19-28. (<https://www.mrcao.qc.ca/fr/plan-de-developpement-durable>)

Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 – Engagements 2022

CONSIDÉRANT l'enveloppe dédiée pour l'année 2022-2023 suivant l'entente du FRR;

CONSIDÉRANT des sommes non engagées des années antérieures;

21-158

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER**, pour l'exercice financier 2022, à même le Fonds régions et ruralité, les montants ci-après :

A)	Planification de l'aménagement et du développement, activités d'attractivité et rétention;	245 100 \$
B)	La réalisation de ses mandats en évaluation foncière :	20 000 \$
C)	Développement: <ul style="list-style-type: none"> • Promotion à l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise: • Touristique: 	538 300 \$ 150 000 \$
D)	Mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants: <ul style="list-style-type: none"> • Projets structurants: • Culturel: • Santé et bien-être: 	396 000 \$ 90 600 \$ 10 000 \$
E)	Ententes sectorielles pour le développement local et régional:	125 000 \$
F)	Le développement rural <ul style="list-style-type: none"> • Les agents ruraux 	153 100 \$
G)	Administration de l'entente (8 %):	134 300 \$
- **QUE** toutes sommes non engagées d'une priorité d'intervention puissent hausser le seuil d'engagement d'une autre priorité d'intervention pour laquelle les dépenses y sont supérieures.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Fonds régions et ruralité - Volet 2 – Rapport d'activité 2020

- 21-159 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le Rapport annuel d'activité 2020 du Fonds régions et ruralité volet 2.

Aide financière liée à la légalisation du cannabis – Rapport annuel d'activité 2020-2021

- 21-160 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'activité 2020-2021 de l'aide financière liée à la légalisation du cannabis.

DÉVELOPPEMENT

Fonds régions et ruralité – Volet projets structurants – Recommandations

- 21-161 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner les recommandations du Comité développement concernant les dossiers PS19 à PS24.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds régions et ruralité – Volet projets structurants – Date pour le dépôt de projets

- 21-162 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de fixer la date butoir du 25 mars 2022 pour le prochain dépôt de projets dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité.

Fonds Transition numérique – Recommandation

- 21-163 Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité d'investissement concernant le dossier FTN202103.

Le tableau de la recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Comité de développement de Rapide-Danseur – Rapide-Show - Avenant

- 21-164 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'approuver l'Avenant au contrat intervenu entre la MRC d'Abitibi-Ouest et le Comité de développement de Rapide-Danseur concernant le financement du projet Rapide-Show, présenté dans le cadre des Journées de la culture, volet *Les Rencontres Hydro-Québec*.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) – Programmation de travaux

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

21-165

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Collecte des matières résiduelles - St-Eugène de Chazel -

21-166

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité administratif afin:

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de Entreprise J.L.R. inc. relative à la cueillette des matières résiduelles pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant fixe annuel de 5 500 \$, sur le territoire non organisé Rivière Ojima, secteur St-Eugène de Chazel;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'entente, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Adoption du rapport annuel de la Sécurité publique 2020-2021

21-167 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel de la Sécurité publique 2020-2021.

Le document fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduit.

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux - taux 2021

21-168 Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité multiressource, relative au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, dont le *Tableau des taux 2021*, lequel fixe la valeur des traitements sylvicoles en forêt publique et sur les lots épars pour l'année financière 2021.

Le document fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts 2021-2022 - Priorisation

21-169 Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner les recommandations du Comité multiressource, à l'effet d'adopter la première priorisation des projets du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année financière 2021-2022, pour les dossiers MRCAO-21-01 à MRCAO-21-11.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien n'est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien n'est abordé sous cette rubrique

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

21-170

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 30.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 24 novembre 2021

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.